

Sujet : Réaction au courrier du Président Baudin du 05/01/11

Bonjour à tous,

Le courrier que nous a adressé le 05/01/2011 le Président BAUDIN (voir PJ) m'interpelle.

Faisant suite à la réaction du Président Sabarot relatée dans notre revue du 15/12, il met en évidence tous les dangers que va devoir surmonter, une fois de plus, notre activité.

Je pensais demander à Patrick l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du prochain CA, mais la réaction se faisant plus pressante (tant mieux à mon sens) je pense qu'il ne serait pas inutile d'envisager une action dès à présent si une majorité d'entre nous y est favorable.

Nous protégeons la bécasse avec enthousiasme, je pense qu'il serait souhaitable de consacrer le même enthousiasme à protéger le bécassier car je suis convaincu, comme d'autres, qu'il en train de prendre pas mal "de plomb dans l'aile".

Nous connaissons les parcs nationaux (sanctuaires de première génération), nous connaissons aujourd'hui les zones ours, Natura 2000 est déjà bien avancé, un recours auprès du Conseil d'Etat va sûrement prochainement amputer notre saison du mois de février, le projet des futures réserves territoriales verra la chasse et la pêche interdites sur de nouveaux territoires, et aujourd'hui c'est la petite dernière, l'Agence pour la Nature qui risque fort de renvoyer les chasseurs dans leurs 22 jusqu'à la fin du match.

En préliminaire, et pour que les choses soient claires, il est indispensable de nous déterminer sur l'utilité d'une action dans le sens demandé par la FNC, et pour cela répondre clairement à des questions que j'estime essentielles :

Tous ces projets sont-ils des risques pour notre chasse ou des avancées écologiques nécessaires ? Est-ce notre rôle de nous positionner pour ou contre de tels projets ? Quelle chasse voulons nous pour demain ? Quel est le rôle du bécassier dans un monde inféodé à l'écologie ? Quelle attitude tenir face à la nouvelle déferlante anti-chasse qui se précise ? Etc. etc....

Deux solutions s'offrent à nous : soit on ne fait rien, par laxisme ou par conviction profonde, soit on agit, sachant que de toute façon, n'ayant pas de pouvoir décisionnaire, notre action sera limitée à la saisie ou au soutien d'intervenants dans la prise de décision (élus ou organismes représentatifs). C'est peut être peu, mais c'est sans doute mieux qu'un silence qui peut être interprété comme approbateur.

S'il y a réaction, quelle(s) action(s) envisageons nous ?

Courrier aux autorités ayant une quelconque responsabilité dans la chasse ? Courrier aux parlementaires pour les sensibiliser à la multiplication de ces "tracasseries écologiques" ? Appui de tel individu, tel organisme, telle association, tel média dont on partage l'analyse ? Action au niveau national ou/et au niveau départemental ?

Les questions à se poser sont diverses et nombreuses. Le courrier du Président BAUDIN nous est adressé au même titre qu'aux présidents des FDC pour une réflexion constructive et un soutien effectif, je crois qu'il conviendrait de ne pas passer à côté.

Tous les points de vue sur ce sujet sont acceptables s'ils ont pour but la sauvegarde de notre chasse et la contribution à une prise de position responsable de notre association.

JPS